



Rapport d'orientations budgétaires 2022

Commune de Trans-en-Provence

1. Le caractère réglementaire du rapport d'orientations budgétaires

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les Communes de plus de 3.500 habitants. Il doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Ce débat permet au Conseil Municipal de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du Budget 2022. C'est l'occasion pour les élus d'examiner les perspectives budgétaires 2022, de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale. Pour aborder les grandes orientations budgétaires, il convient de se référer aux perspectives économiques nationales, à la Loi de Finances ainsi qu'aux chiffres clés du Budget de la Ville de Trans-en-Provence. L'article 107 de la loi NOTRE a modifié les articles du Code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent aux maires des communes de plus de 3 500 habitants, de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport doit aussi comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération qui donne lieu dorénavant à un vote. Enfin, il est important de préciser que ce débat d'orientation budgétaire n'a pas vocation à être aussi précis qu'un budget primitif. Le détail des différents points abordés dans ce débat sera précisé lors de l'adoption du budget primitif 2022, le 29 Mars 2022.

2. Les dates de la préparation budgétaire ainsi que les étapes du Conseil Municipal

- Note de cadrage budgétaire envoyée aux services : **le 29 Septembre 2021**
- Saisie et élaboration budgétaire **du 03 Janvier au 15 Mars 2022**
- Réunions d'arbitrages: **du 24 au 25 janvier 2022 et le 02 Février 2022**
- Présentation du rapport d'orientations budgétaires : **le 02 Mars 2022**
- Vote du budget primitif 2022 : **le 29 Mars 2022**

3. Contexte économique et financier National

Le Contexte National : le projet de loi de finances pour 2022 La projet de loi de finances détermine pour un exercice (une année civile), la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'Etat, ainsi que l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte. Le projet de loi de finances pour 2022 s'inscrit dans un contexte de croissance soutenue. Le rebond de l'activité économique a été rapide après la levée des contraintes sanitaires à partir du printemps. Après le niveau inédit de déficit public de 9,1 % du PIB en 2020, celui-ci se réduirait à 8,4% du PIB en 2021 en raison du rebond de l'activité. Cette réduction du déficit est progressive, du fait du nécessaire maintien des dispositifs de soutien aux ménages et aux entreprises, pour faire face à la crise sanitaire et compte tenu de la montée en charge rapide du plan de relance. En 2022, à la faveur de la poursuite du rebond économique et l'extension des mesures de soutien, le déficit public devrait être réduit de moitié. Il devrait atteindre 4,8% du PIB en 2022. Après avoir atteint 60,8% du PIB en 2020,

la dépense publique baisserait très légèrement en 2021 à 59,9% compte tenu de la mobilisation des finances publiques pour continuer de répondre à la crise économique et sanitaire. Elle devrait décroître en 2022 en diminuant à 55,6% du PIB. Hors mesure d'urgence et de relance, le taux de croissance de la dépense publique en volume atteindrait + 2,1% en 2021 après 1,2% en 2020, et il ralentirait à +0,8% en 2022. Conformément au projet de loi de finance 2021 concernant la réforme de la Taxe d'Habitation, les communes ont reçu la part de la Taxe Foncière versée aux départements assortie d'une compensation pour celles dont cette nouvelle ressource était inférieure au montant précédemment collecté.

4. Dépenses réelles de fonctionnement (comptes administratifs 2019-2021) + ROB 2022

Charges	CA 2019	CA 2020	CA 2021	ROB 2022
011 A caractère général	1 379 542	1 369 916	1 441 472	1 635 336
012 De personnel	3 483 074	3 814 902	4 012 306	4 203 425
014 Atténuations de produits	115 650	30 505	184 883	0
65 De gestion courante	375 780	385 299	344 579	478 619
66 Financières	118 679	105 210	96 501	89 341
67 Exceptionnelles	15 699	558 324	0	109 000
TOTAL	5 488 424	6 264 156	6 079 741	6 515 721

Les charges à caractère général au chapitre 011 et les charges de personnel augmenteront en 2022 par rapport au CA 2021.

Les participations versées aux organismes HLM (Logis familial Varois) sous forme de subventions. (La somme de 95 000 € sera prévue au budget primitif 2022).

Un nouveau marché assurances intégrant de nouveaux biens a été réestimé à la hausse.

La très forte hausse des prix des marchés de l'énergie pourrait également impacter les marges de manœuvre de la ville.

Toutefois si l'on se réfère aux prévisions budgétaires 2021 le montant au chapitre 011 était de **1 654 971 €**. Le résultat du compte administratif de l'exercice, retraçant toutes les opérations budgétaires dont les dépenses au chapitre 011 est en deçà des prévisions nous le constatons dans ce tableau. Dans le cadre de la préparation budgétaire des réunions d'arbitrages se tiennent et il est demandé à chaque service de respecter une rigueur budgétaire. L'objectif de la municipalité, dans ce contexte économique incertain et difficile, est de ne pas augmenter les dépenses courantes et si possible de les diminuer sans altérer les services proposés à la population.

Les charges financières continuent de baisser par le non recours à l'emprunt pour 2022

En ce qui concerne le budget du personnel au chapitre 012 : **108 agents**.

- **80** fonctionnaires et 1 en surnombre jusqu'au 31 mars puis sera pris en charge par le CDG (un Policier Municipal arrivera également, par la voie du détachement).
- **2** contrats d'accompagnement dans l'emploi (1 autre va débiter son contrat le 1^{er} février)
- **23** contractuels (dont 5 vont être nommés stagiaires de la fonction publique territoriale dans les mois à venir) ;
- **3** apprentis (dont un doublant).

3 départs en retraite ont été remplacés.

3 personnes pour faire « papi-traffic » sont prévues au BP 2022, pour un peu plus de **7 000 €**.

Un agent est en ASA en raison de sa fragilité depuis novembre 2020, car il est impossible de la positionner en télé travail ou de lui aménager un poste sans risquer pour sa santé (**41 000 €**). Cet agent est remplacé. N'ayant pas de vision à long terme, son remplacement est budgétisé (**32 000€**).

En ce qui concerne les AT, 4 agents sont arrêtés, dont 2 depuis plus de 6 mois (l'un est en surnombre).

Au niveau des cotisations, le CNFPT a mis en place une nouvelle ligne de cotisation « apprentis » pour leur formation, de 0,05 %, puisque le CNFPT paie une partie du coût de la formation aux CFA des apprentis. Mais cela s'équilibre avec la baisse de la cotisation additionnelle du CDG (de 0,6 % à 0,4 %).

La prime de précarité est prévue pour les agents contractuels dont le contrat n'est pas renouvelé. Cette prime représente 10 % de la rémunération brute de l'agent. **24 000 €** sont prévus au budget.

La dernière augmentation du SMIC a entraîné une mise à jour des grilles indiciaires pour que les agents publics (catégorie C) ne soient pas rémunérés en dessous du SMIC.

Les cotisations étant calculées sur le brut, la hausse du SMIC et les revalorisations indiciaires conduisent nécessairement à des charges plus élevées même si les taux n'ont pas spécialement augmentés.

Les contrats des agents d'entretien ont été préparés avec un volume horaire plus important en raison de l'application des protocoles sanitaires. Le service entretien représente **383 639 €** pour 14 agents (et un contractuel pour pallier les absences, sur 6 mois, en cas de maladie). Cependant, il est intéressant de noter que le nombre des locaux à entretenir a augmenté ces dernières années (les écoles représentent une grosse part, alors que le service était externalisé, via un prestataire en marché, pour l'entretien de l'école primaire).

5. Subventions versées aux associations et au CCAS (comptes administratifs 2019-2021) + ROB 2022

SUBVENTIONS	CA 2019	CA 2020	CA 2021	ROB 2022
Associations	136 730	146 250	105 600	113 350
CCAS	126 885	127 839	119 456	136 647

6. Recettes réelles de fonctionnement (comptes administratifs 2019-2021) + ROB 2022

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	ROB 2022
Impôts et taxes	4 795 637	4 858 145	5 002 346	4 968 708
Dotations et participations	629 610	716 605	612 926	565 785
Produits des services	522 563	818 175	561 241	450 210
Produits de gestion courante	144 720	134 653	136 314	149 584
Produits financiers	0	0	0	0
Atténuations de charges et produits exceptionnels	116 799	148 168	253 839	60 000
TOTAL	6 209 329	6 675 746	6 566 666	6 194 287

Dans ce contexte sanitaire et économique actuel nous restons prudents concernant les recettes. Nous prendrons une décision modificative budgétaire en cours d'exercice afin de les réajuster.

Les dotations de l'état sont en baisse et les participations de la CAF (Contrat enfance et jeunesse) se maintiennent en fonction des activités prévues.

Par ailleurs, nous prévoyons une nouvelle baisse de la Dotation globale de fonctionnement.

La prudence est de mise dans l'attente des différentes notifications de recettes.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	ROB 2022
Dotation globale de fonctionnement	197 994	205 277	173 674	155 000
Dotation de solidarité rurale	83 765	85 410	87 108	86 000
Dotation nationale de péréquation	155 077	155 358	108 732	100 000
CAF contrat enfance et jeunesse	135 780	195 711	141 628	130 000

Les taux d'imposition restent inchangés depuis 2017.

Rappelons toutefois la réforme en cours de la taxe d'habitation et des modalités de sa suppression et de ses conséquences.

Pour les contribuables

Dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des foyers

2018 : dégrèvement d'1/3 du montant dû

2019 : dégrèvement de 2/3 du montant dû

2020 : dégrèvement total

En 2021, ce dégrèvement est transformé en exonération totale.

Pour les 20% des foyers restant assujettis à la taxe d'habitation :

2021 : exonération de 30% du montant total dû

2022 : exonération de 65% du montant total dû

2023 : exonération totale

Ne sont concernées que les résidences principales, puisqu'il y a maintien d'une imposition sur les résidences secondaires.

Pour les collectivités

Jusqu'en 2020, reversement par l'Etat aux collectivités de l'intégralité de la taxe d'habitation.

A compter de 2021 : suppression du reversement de la taxe d'habitation par l'Etat aux collectivités et entrée en vigueur d'un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales.

Principe de compensation : à compter de 2021, la part de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) affectée jusqu'alors aux départements est affectée aux communes, ce qui conduit à spécialiser la TFPB au profit du bloc communal. Le taux de TFPB de référence de la commune correspond à la somme du taux départemental et du taux de la commune. Afin de garantir à toutes les communes une compensation égale à l'euro près du montant de TH sur la résidence principale supprimé, un mécanisme neutralisant les « sur » et « sous-compensations » est mis en place. Il s'agit de prélever à la source les surcompensations par application d'un coefficient correcteur et de les redistribuer aux communes sous compensées.

7. Epargne brute – Epargne nette

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Recettes réelles de fonctionnement	6 209 329	6 675 746	6 566 666
Dépenses réelles de fonctionnement	5 488 424	6 264 156	6 079 741
Excédent brut de fonctionnement (Epargne de gestion)	720 905	411 590	486 925
Intérêts de la dette	120 406	106 478	97 570
Epargne brute	600 499	305 112	389 355
Epargne nette après remboursement du capital de la dette	-1 086 121	-447 074	-12 814

Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et en réduction des charges d'intérêts de la dette (auto financement brut)

Epargne nette : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et en réduction de l'annuité de la dette (capital et intérêts)

8. L'annuité de la dette pour l'exercice 2022 (capital et intérêts 475 502, 86 €)

Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice 2022

ETABLISSEMENTS	ECHEANCES
CREDIT AGRICOLE	291 821, 21 €
DEXIA CREDIT LOCAL DE France	6 394, 80 €
LA BANQUE POSTALE	105 276, 91 €
SOCIETE GENERALE	72 009, 86 €
TOTAL	475 502, 86 €

Extinction de la dette de 2021 à 2030 Capital restant dû

2021 : 5 727 070 €

2028 : 3 084 629 €

Insee. Recensement de la population commune de Trans-en-Provence

Population totale légale au 1^{er} janvier 2019 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022 : 6081

Au 01/01/2022 le capital des emprunts restant dû est de **5 324 901 €** soit 875, 66 €/habitant

Endettement pluriannuel de la Commune du 01/01/2021 au 31/12/2028

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2021	499 739	97 570	402 169	5 727 070
2022	475 503	90 254	385 249	5 324 901
2023	464 056	83 521	380 535	4 939 652
2024	454 034	76 819	377 215	4 559 117
2025	434 258	70 309	363 949	4 181 902
2026	429 695	63 956	365 739	3 817 953
2027	425 131	57 545	367 586	3 452 215
2028	420 587	51 095	369 493	3 084 629

Emprunts à terme

Année	Nombre d'emprunts à terme	Montant des contrats à l'origine
2021	0	0
2022	1	300 000
2023	0	0
2024	1	200 000
2025 à 2029	0	0
2030	1	1 100 000
2031 à 2035	0	0
2036 à 2038	3	6 050 000

La possibilité de répondre à un besoin de financement des investissements par un nouvel emprunt sera possible dès 2023.

9. Impact de la pandémie covid-19 sur le budget de la Commune en 2020 et 2021

- Achat de masques :	1 818 €
- Produits désinfectants :	1 276 €
- 22 plexiglass de protection :	3 231 €
- Poubelles et sacs poubelles :	243 €
- Combinaisons à usage unique :	488 €
- Petites fournitures :	60 €
- Gels Hydro alcooliques :	1 089 €
Total :	8 205 €

Le montant dépensé dans le cadre de la pandémie pour l'achat de ces diverses fournitures était de **48 604 €** sur l'année 2020.

Coût supplémentaire du personnel communal exercices 2020 et 2021

- Heures complémentaires et supplémentaires :	14 500 €
- Arrêts maladie :	13 467 €
- ASA Autorisations spéciales d'absence :	151 452 € →
- Recrutements :	35 748 €
Total :	215 167 €

Précisions complémentaires : de mi-mars à mi-mai 2020 (période confinement) les rémunérations ont été versées dans leur intégralité aux agents en télétravail, aux agents présents dans les bureaux, des différents services, à temps partiel et aux agents dont les tâches ne pouvaient pas être effectuées en raison de ce confinement, à savoir la somme de **400 000 €**.

En 2020, moins de dépenses concernant la restauration scolaire ainsi que les services rendus à la population pour un montant total de **54 210 €**

En 2020, moins de recettes concernant les redevances à caractère de loisirs ainsi que les facturations cantine et périscolaire pour un montant total de **117 318 €**

Pour l'année 2022 les dépenses liées à la covid-19 sont prévues au ROB 2022 (continuité de l'achat des masques, produits d'entretien divers, fournitures et petits matériels ainsi que l'entretien des bâtiments)

10. Les recettes d'investissement prévues en 2022

INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Amendes de police	22 000		22 000
Subventions	368 682		368 682
FCTVA	190 000		190 000
Taxe d'aménagement	188 000		188 000
Virement de la section de fonctionnement		213 514	213 514
Dotations aux amortissements		199 903	199 903
Excédents de fonctionnement capitalisés (résultats excédentaires de fonctionnement affectés à l'équilibre de la section d'investissement)		1 178 097	1 178 097
<i>Restes à réaliser</i>			<i>234 338</i>
TOTAL	768 682	1 591 514	2 594 534

La section d'investissement ne prévoit pas en recettes de cession ni d'emprunt. Elle s'équilibre par le virement de la section de fonctionnement (190 633 €), les excédents de fonctionnement capitalisés (1 178 097 €) ainsi que les restes à réaliser de l'exercice précédent (234 338 €)

11. Les dépenses d'investissement prévues en 2022

INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Concessions et droits similaires. Logiciels	3 000		3 000
Panneaux installation mobilier urbain	28 000		28 000
Autres instal. Mat. Outil. Technique	14 286		14 286
Matériel informatique	26 148		26 148
Mobilier	13 900		13 900
Travaux bâtiments	73 900		73 900
Travaux de voirie	528 800		528 800
Capital des emprunts	385 251		385 251
Travaux en régie		175 000	175 000
Participation travaux éclairage public	40 268		40 268
<i>Restes à réaliser</i>			<i>127 884</i>
<i>Solde de la section d'investissement reporté</i>			<i>1 178 097</i>
TOTAL	1 113 553	175 000	2 594 534

Pour information : Investissements importants détaillés (opérations réelles)

<i>Panneaux de signalisation, plaques de rues, chicanes balises, coussins Berlinois mobilier urbain</i>	28 000
<i>Divers équipements de voirie, bâtiments, espaces verts</i>	7 900
<i>Équipements caméras vidéo surveillance + remplacements sur divers sites + 1 ordinateur urbanisme</i>	16 600
<i>Installation LED salle polyvalente</i>	13 900
<i>Sanitaire public auto nettoyant</i>	33 000
<i>Eclairage Tennis 2^{ème} phase</i>	12 000
<i>Travaux de voirie place du château</i>	10 000
<i>Travaux de voirie chemin des Suous, ch. Torrent au ch. Du Puits</i>	234 400
<i>Travaux de voirie chemin du Peybert</i>	234 400
<i>Défense incendie secteur à valider selon schéma directeur</i>	50 000
<i>Divers équipements informatiques et Mobilier à l'Alsh et club des jeunes</i>	3 930
<i>Divers équipements informatiques et mobilier service Affaires scol. Et restaurant</i>	3 935
<i>Divers équipements informatiques et Mobilier aux écoles</i>	11 793
<i>Divers équipements à la police municipale</i>	6 622
<i>Reprises de concessions au cimetière</i>	15 000
<i>Divers équipements pour le service propreté et entretien</i>	2 504
<i>Logiciel courrier pour les services administratifs</i>	3 000
<i>Participation au Symielecvar pour travaux d'éclairage public</i>	40 268

